



PROCES VERBAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil communautaire de la
Communauté de Communes du **Pays de Sommières**
Du Jeudi 23 Février 2023

L'an deux mille vingt trois, le 23 février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, en session ordinaire, au foyer d'Aujargues, sous la présidence de Monsieur Pierre MARTINEZ, Président de la Communauté de communes du Pays de Sommières.

- Date de convocation : 16 février 2023
- Date de publication de la convocation : 16 février 2023
- Nombre de conseillers : 36 (et 13 suppléants)
- En exercice : 36 titulaires (et 13 suppléants)
- Présents : 20 titulaires et 6 pouvoirs
2 suppléants (dont 1 avec voix délibérative)
Votants : 27

Etaient présents :

- Membres titulaires : Bernard CHLUDA ; André SAUZEDE ; Véronique MARTIN ; Alex DUMAS ; Jean-Claude MERCIER ; Béatrice LECCIA ; Jean-Christophe MORANDINI ; Fabienne DHUISME ; Loïc LEPHAY ; Alain THEROND ; Marie-José PELLET ; Jean-Michel ANDRIUZZI ; Sylvain RENNER ; Pierre MARTINEZ ; Ombeline MERCEREAU ; Josette COMPAN-PASQUET ; Jean-Pierre BONDOR ; Catherine LECERF ; Cécile MARQUIER ; Pascale VANDAMME

- Membres suppléants : Alain ZARAGOZA (avec voix délibérative), Emmanuelle LE HINGRAT

- Etaient excusés : François GRANIER (pouvoir à Ombeline MERCEREAU), Bernadette POHER (pouvoir à Jean-Michel ANDRIUZZI), Sylvie ROYO (pouvoir à Jean-Pierre BONDOR), Sandrine GUY (pouvoir à Pierre MARTINEZ), Christiane EXBRAYAT (pouvoir à Jean-Claude MERCIER), Alain HERAUD (pouvoir à Béatrice LECCIA), Michel DEBOUVERIE, Sonia AUBRY, Marc LARROQUE, Patrick CAMPABADAL

Secrétaire de Séance : Catherine LECERF

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE :

- 1- Approbation du procès-verbal du Conseil du 26 janvier 2023

COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS :

- 2- Convention d'accès à la déchetterie de Liouc pour les habitants des communes de Cannes et Clairan, Crespian et Montmirat

FINANCES :

- 3- Débat d'Orientations budgétaires (DOB)

Questions diverses

Bernard CHLUDA accueille les délégués communautaires dans son foyer.

Pierre MARTINEZ ouvre la séance.

ADMINISTRATION GENERALE :

1- Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 26 Janvier 2023

Monsieur le Président informe les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays de Sommières que :

- La liste des délibérations du Conseil communautaire du 26 janvier 2023 a été mise en ligne le 27 janvier 2023 ;
- Les délibérations du 26 janvier 2023 ont été transmises et rendues exécutoires par visa de la Préfecture du 30 janvier 2023 ;
- Le procès-verbal du 26 janvier 2023 a été envoyé par voie numérique aux délégués communautaires le 16 février 2023 et sera mis en ligne dans la semaine suivant son approbation ;
- Les observations formulées en séance ont été retranscrites sur le procès-verbal.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil communautaire du 26 janvier 2023.

COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS :

2- Convention d'accès à la déchetterie de Liouc pour les habitants des communes de Cannes et Clairan, Crespian et Montmirat

Monsieur le Vice-président rappelle que la convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Piémont Cévenol et la Communauté de Communes du Pays de Sommières définit les conditions d'accès à la déchetterie de Liouc pour les habitants des communes de Crespian, Montmirat et Cannes-et-Clairan.

Cette convention est prévue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023. Elle précise les droits et obligations de chacune des parties.

Le montant de la participation financière demandée à la Communauté de Communes du Pays de Sommières, est calculé sur la base des dépenses de fonctionnement et d'investissement, déduction faite des recettes, qui figurent au rapport annuel de l'année N-1. Une moyenne par habitant est ensuite établie, soit 18.21€ par habitant pour l'année 2023.

Pour 2023, le montant dû par la Communauté de Communes du Piémont Cévenol est fixé à **25 810.20€**.

Monsieur le Président sollicite le Conseil communautaire qui, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention avec la Communauté de Communes du Piémont Cévenol

- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention pour l'année 2023 et toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération
- En cas d'empêchement du Président, d'autoriser le Vice – Président « délégué à la collecte et à la valorisation des déchets ménages » à signer ladite convention

FINANCES :

3- Débat d'Orientations budgétaires (DOB)

Monsieur le Vice-président rappelle que le débat d'orientations budgétaires (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget.

Il est obligatoire pour les régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, et les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Le DOB se déroule sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires (DOB), contenant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels éventuels, la structure et la gestion de la dette et la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Avec la loi de programmation des finances publiques 2023-2027, il doit aussi faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (budget principal et budgets annexes).

Le DOB est présenté dans le diaporama annexé à la note.

Pascale VANDAMME et Alain ZARAGOZA ayant rejoint l'assemblée en début de présentation, prennent part au vote.

Monsieur le Président sollicite le Conseil communautaire qui, à l'unanimité :

- Constate la tenue, selon les règles administratives en vigueur, du débat d'orientations budgétaires 2023
- Constate l'existence du rapport d'orientations budgétaires sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientations budgétaires
- Prend acte du débat d'orientations budgétaires 2023

OBSERVATIONS :

En introduction de la présentation, le Président Pierre MARTINEZ rappelle que ce débat se déroule sur la base du traditionnel rapport d'orientations budgétaires (ROB), qui contient les orientations budgétaires 2023, les engagements pluriannuels de la collectivité, la gestion de la dette, la structuration et l'évolution des dépenses de personnel. Il souligne l'importance de l'autofinancement dégagé en 2022 qui permet de faire face à l'augmentation des dépenses 2023 liées à l'inflation et à la crise énergétique ; ainsi que le programme d'investissement ambitieux, en insistant sur le caractère calibré des investissements tant en terme d'équilibre entre les communes de la Communauté, qu'en terme de compétences.

Concernant la GEMAPI, des éléments complémentaires ne figurant pas sur le diaporama sont portés à l'information des élus : ils concernent l'impact de l'augmentation de cette taxe sur différents types de contribuables : +5 à 6€ par foyer pour un appartement ou une villa. Pour

un commerce, la hausse GEMAPI va toucher la taxe foncière et la CFE : un restaurant de 280m² se verra appliquer une augmentation d'environ 24€ et un supermarché d'environ 293€. Cécile MARQUIER demande si les montants communiqués correspondent à une moyenne sur la CCPS ? Alain THEROND lui confirme que oui, l'estimation correspond à une moyenne sur le territoire et varie en fonction des communes et des bases.

Béatrice LECCIA interroge sur une telle augmentation de la GEMAPI.

Alain THEROND répond que ce montant va encore augmenter les années à venir. Cela correspond aux études et travaux réalisés par les EPTB.

Le Président précise que les EPTB essaient de minimiser les appels de fonds aux communautés de communes. Concernant les PAPI (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations), 80% des aides sont versées par l'Etat, le reste est à la charge des EPCI.

Alain THEROND et Pierre MARTINEZ expliquent également qu'une partie des participations versées correspondent à de l'investissement, comme par exemple le remplacement du matériel, la part restant à charge des EPCI sur les gros investissements subventionnés à 80% par l'Etat. Une répartition est alors faite entre l'intérêt local et l'intérêt général. Précision est donnée que le Département de l'Hérault ne participe plus au financement de l'EPTB Vidourle

Pierre MARTINEZ propose qu'une intervention ait lieu lors d'un prochain Conseil communautaire, par les principaux syndicats tels que les EPTB Vistre et celui du Vidourle., sur cette thématique ; mais également les autres syndicats comme le SMEPE (Syndicat Mixte Entre Pic et Etang).

Béatrice LECCIA constate que la taxe augmente de plus en plus. Cécile MARQUIER rappelle que la participation est plafonnée à 40€ par habitant, soit environ 1 000 000€ pour la CCPS.

Alex DUMAS intervient en disant que le département du Gard s'est également retiré. Le Président corrige en informant qu'il participe à l'investissement et à l'entretien des barrages, dans le cadre de la protection des biens et des personnes, ce qui correspond à un montant de 500 000€.

Concernant la TEOM, Alain THEROND informe de la réflexion sur le taux de TEOM qui va être menée en 2023 pour une application en 2024.

Jean-Michel ANDRIUZZI informe de l'évolution de sa réflexion depuis le dernier bureau communautaire, après avoir pris connaissance des chiffres du secteur et d'éléments nouveaux auprès du SMEPE, et souhaite proposer au débat une diminution du taux de TEOM de 1,2%.

Béatrice LECCIA demande si la baisse de la TEOM ne va pas automatiquement être compensée par une augmentation des taxes foncières ou d'habitation ?

Alain THEROND répond qu'une réflexion doit être menée dans une prochaine Commission des Finances, pour les pistes d'actions possibles.

André SAUZEDE observe qu'il faut envisager également le fait que le service de collecte pourrait être amélioré. Jean-Michel ANDRIUZZI lui rappelle que l'avenir tend vers une réduction des collectes.

Pierre MARTINEZ conclue ces échanges en rappelant qu'il souhaite qu'un débat soit ouvert concernant la baisse de la TEOM, qu'il avait lui-même évoqué lors du dernier Bureau, qu'un travail doit être mené au cours de l'année 2023 pour 2024 en tenant compte de toutes les réflexions et pistes évoquées.

Concernant les AP/CP, Alex DUMAS demande pourquoi le restaurant scolaire de Calvisson apparaît toujours puisque celui-ci est terminé. Sylveur GAUSSERAND, responsable du service Finances explique que l'AP-CP est une opération globale regroupant les deux projets « restaurant scolaire et centre de loisirs de Calvisson », et qu'il reste une somme à solder sur le restaurant en 2023.

En fin de séance, Jean-Michel ANDRIUZZI intervient pour répondre à la question qu'avait posée Pascale VANDAMME lors du conseil précédent au sujet de la collecte de vêtements effectuée dans les bornes mises en place sur les communes. Le Vice-Président informe que l'entreprise Philtex and Recycling a été contactée et qu'elle garantit qu'aucun de ces textiles ne quitte le territoire français. Plusieurs utilisations sont faites de ces vêtements collectés : réhabilitation en vêtements neufs, modification en torchons, revente dans leurs magasins, valorisation, et destruction. Par ailleurs, l'entreprise a une démarche sociale au niveau de l'embauche. Jean Michel ANDRIUZZI indique être en attente d'un écrit de l'entreprise. Pascale VANDAMME souhaiterait être destinataire de cette réponse écrite car elle prévoit d'organiser une journée de sensibilisation sur sa commune.

Le Président informe enfin des permanences qui vont être organisées sur les communes, hors Sommières et Calvisson, de 2 services de la Communauté : le Conseiller numérique Développement Economique et Citoyenneté (mail envoyé le 17 février aux communes) et le Relais Emploi. Il indique également les pré-requis pour accueillir ces permanences : local municipal, connexion Internet, ... Marie-José PELLET questionne sur la nécessité d'une connexion WIFI. Après un échange sur le partage de connexion, il est indiqué que les modalités techniques seront détaillées par mail aux communes souhaitant bénéficier des ces services.

Le Président remercie l'assemblée et clôture la séance.

Fait à Sommières, le 23 mars 2023

Le Président
Pierre MARTINEZ

La secrétaire de séance
Catherine LECERF